



CANADA

COMMUNIQUÉ

N° 19

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 24 MARS 1975

UN RAPPORT PROVISOIRE DE LA
COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
DE LA RIVIÈRE RICHELIEU ET DU LAC CHAMPLAIN

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'honorable Allan J. MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, annonce aujourd'hui la publication du rapport provisoire de la Commission mixte internationale sur la régularisation de la rivière Richelieu et du lac Champlain. Le rapport est publié simultanément à Ottawa et à Washington, D.C.

Le Richelieu prend sa source dans le lac Champlain, situé dans les États de New York et du Vermont, traverse la frontière internationale et poursuit son cours dans la province de Québec. Depuis nombre d'années, les deux côtés de la frontière ont été frappés par des inondations qui se sont particulièrement aggravées depuis 1970. Au Canada, où l'on déplore les plus grandes pertes, les dégâts se chiffrent en moyenne à \$900,000 par année. Au début de 1973, vivement préoccupés par cette situation, les gouvernements du Canada et des États-Unis priaient la Commission mixte internationale de faire enquête sur l'opportunité de régulariser le lac et la rivière afin d'atténuer les variations extrêmes du niveau des eaux.

M. MacEachen a indiqué que le Gouvernement du Canada étudie attentivement le rapport de la Commission et qu'il se propose de consulter le Gouvernement du Québec et le Gouvernement des États-Unis avant de prendre quelque décision que ce soit, suite aux recommandations de la Commission. On peut se procurer des exemplaires du rapport en français et en anglais en s'adressant aux bureaux de la Commission mixte internationale, 151, rue Slater, à Ottawa.